



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 24

Pouvoirs : 1

Votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Le cinq octobre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 29 septembre 2023

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHERBLAND Henri (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) BOULET Janine (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

SUPPLEE :

FLEURY Maxime (CCVAI) par BOULET Janine (CCVAI)

ABSENTS :

CHAVANNE Pascale (CCVAI) FAVREAU Gilles (CCVAI) FRAISE Dominique (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI)

ABSENT EXCUSE :

SIMON Frédéric

POUVOIR :

MATHELIN Sandra (CCVAI) représentée par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Location d'un local à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de St Germain Laval à Madame Estelle PHILIPPEAUX, podologue

Préfecture

Date de reception de l'AR: 11/10/2023

042-244200614-DE2023_0510_15-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L52111-10,

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée que Madame Estelle PHILIPPEAUX, podologue, souhaite louer un local dans la Maison de Santé Pluridisciplinaire de SAINT GERMAIN LAVAL.

Madame PHILIPPEAUX désire prendre possession du local à partir du 1^{er} décembre 2023 afin de l'aménager. Son activité démarrera au 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

ARTICLE 1 : APPROUVE la location du local à Madame PHILIPPEAUX

ARTICLE 2 : PRECISE que le bail sera établi à partir du 1^{ER} décembre 2023 et que le 1^{er} loyer sera facturé à partir du 1^{er} janvier 2024

ARTICLE 2 : DONNE MANDAT au Président pour signer tous les documents nécessaires.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 05/10/2023

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 11/10/23
et de la publication le : 11/10/23*

Le Président,



Préfecture
Date de reception de l'AR: 11/10/2023
042-244200614-DE2023_0510_15-DE